



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 Juillet 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 2 juillet 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mercredi 7 juillet 2010 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 15

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Romain BURRUS, Philippe SCHUHLER, Sébastien ROSSI, Etienne ADLOFF, Guy JACOB, Anne-Marie BELENFANT, Maximilien ZAEPPFEL, Pierre-Nicolas MERSIOL, Olivier KEMPF, Corine HOFF.

Absents excusés : 4

Melle Annie MICHEL, qui donne procuration à Mme Sabine LEISER,
M. Jean-Marie GLEITZ, qui donne procuration à M. Michel DIETRICH,
M. Pierre LEVYCKYJ, qui donne procuration à M. Claude HAULLER,
Mme Myriam WINKLER, qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistant délégué au secrétariat : Maurice SCHALCK

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 ^{er} juin 2010.	2
2	Attribution du marché portant sur la rénovation extérieure et l'aménagement intérieur de la maison des Compagnons.	2
3	Rénovation extérieure et aménagement intérieur de la maison des Compagnons - Mission Sécurité Protection Santé.	2
4	Urbanisme - Emplacement réservé du Rebgarten - Cession d'Alcys Résidences - Modificatif à la délibération du 15/12/2009.	2
5	Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement, exercices 2008 2009.	3
6	Départ à la retraite du Directeur de l'Ecole Municipale de Musique - Cadeau de la Commune.	3
7	Subventions pour le fleurissement 2010.	3
8	Don pour la restauration du calvaire près du pont SNCF - Remerciements de la Commune.	4
9	Don de M. Paul-Henri WINTER.	4
10	Subvention pour renouvellement de toiture.	4
11	Subventions à l'Union Sportive de Dambach-la-Ville.	5
12	Divers.	5

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

11. Subvention à l'Union Sportive de Dambach-la-ville

A l'unanimité le Conseil approuve l'ajout de ce point.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2010.

Joint à la convocation à la présente séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 Attribution du marché portant sur la rénovation extérieure et l'aménagement intérieur de la maison des Compagnons.

Le Conseil Municipal,

Vu la consultation lancée le 10 juin 2010 en vue de la dévolution des travaux portant sur la rénovation extérieure et l'aménagement intérieur de la maison des Compagnons,

Vu l'avis de la Commission des marchés en procédure adaptée réunie le 29/06/2010 pour l'ouverture des plis et le 01/07/2010 pour l'attribution des lots,

- décide d'attribuer le marché comme suit :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
Lot 1 : échafaudages	BURKART	9 700,-
Lot 2 : charpente, couverture, zinguerie	DUBOIS	20 385,95
Lot 3 : enduit à la chaux et pierre de taille	RAUSCHER	2 130,-
Lot 4 : matériaux d'isolation intérieure	XILIPAN	8 122,56
Lot 10 : électricité	EHS	10 563,-
Lot 11 : plomberie, sanitaire, chauffage	METTENET	17 967,29
Lot 12 : escalier intérieur bois	GOETTELMANN	4 584,-

étant précisé que les lots 2,3 et 4 ne portent que sur des fournitures,

- concernant les lots de fournitures n° 5 (matériaux de peinture), n° 6 (menuiseries intérieures et parquet bois) et n° 7 (terre cuite et carrelages), autorise le Maire à les attribuer après obtention de plus de précisions sur la nature des produits et matériaux proposés par les uns et les autres,

- concernant les lots de travaux n° 8 (suppression d'un refend de colombage) et n° 9 (fourniture et pose de menuiseries extérieures), déclarés infructueux à la suite d'un défaut d'offre (n° 8) et d'une offre surpassant nettement le coût estimé par le maître d'œuvre (n° 9), décide d'autoriser le Maire à les attribuer après nouvelle consultation,

- autorise le Maire à signer les marchés relatifs aux lots attribués avec les entreprises concernées ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne exécution des travaux.

3 Rénovation extérieure et aménagement intérieur de la maison des Compagnons - Mission Sécurité Protection Santé.

Le Conseil Municipal,

Vu sa décision de ce jour relative à l'attribution de lots de fournitures et de travaux en vue de la rénovation extérieure et de l'aménagement intérieur de la maison des Compagnons,

- décide de passer une convention pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (mission SPS) dans le cadre du projet susnommé,

- charge le Maire d'engager une consultation à cet effet, l'autorise à attribuer la mission et à signer la convention à intervenir.

4 Urbanisme - Emplacement réservé du Rebgarten - Cession d'Alcys Résidences - Modificatif à la délibération du 15/12/2009.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15/12/2009 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées section 15, n° 1085/489 et 1087/489, respectivement d'une contenance de 2,17 ares et 0,27 are,

- dit que la parcelle n° 1085/489 (2,17 ares) est acquise à titre gratuit, puisqu'il s'agit d'une cession consécutive à l'application au permis de construire n° 0608408R0008 de la règle des 10 % prévue au POS communal ;

- dit que la parcelle n° 1087/489 (0,27 are), destinée à réaliser l'alignement sur la route du Vin, est acquise à l'euro symbolique.

5 Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement, exercices 2008 2009.

Le Maire rappelle l'obligation faite aux gestionnaires des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'établir un rapport annuel de leurs activités. Ce rapport doit être porté à la connaissance des organes délibérants des communes d'implantation des réseaux et des collectivités compétentes en la matière.

L'ensemble des conseillers a été destinataire des rapports annuels établis par le Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin portant sur les exercices 2008 et 2009 pour l'eau et l'Assainissement. L'élément important de ces rapports sont les tarifs appliqués, lesquels sont restés constants sur les deux années, à savoir :

	Service Eau	Service Assainissement
Part fixe	34,46 €	30,48 €
Tarif proportionnel	1,74 €/m ³	1,80 €/m ³
Prix moyen	2,03 €/m ³	2,05 €/m ³

Il est précisé que ces tarifs n'incluent pas les redevances versées à d'autres services tels que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, prend acte des rapports annuels susvisés et les adopte à l'unanimité.

6 Départ à la retraite du Directeur de l'Ecole Municipale de Musique - Cadeau de la Commune.

Sur la proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité d'offrir à M. Jean-Claude HUFFLING un cadeau d'une valeur de 350 euros à l'occasion de son départ à la retraite, en reconnaissance pour ses 32 années de service en tant que Directeur de l'Ecole Municipale de Musique.

7 Subventions pour le fleurissement 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2009 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative pour l'année 2010 (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Etant donné que la subvention pouvait être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2010, dernier délai ;

Etant donné que les subventions accordées au c/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) doivent figurer en annexe du budget ou faire l'objet d'une délibération précisant les bénéficiaires et le montant de la subvention,

Le Conseil Municipal décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2010, pour les personnes et les montants qui suivent :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre géraniums	Montant/ Subvention
ANDRES	Camille	7 Rue Clemenceau	18	3,60 €
SCEA BECK		5 Rue des Remparts	56	11,20 €
BECK	Nicole	23 Rue du Maréchal Foch	60	12,00 €
BECK	Sonia	4 Rue Clemenceau	74	14,80 €
BOUIN	Bruno	5 Rue Saint Sébastien	14	2,80 €
DIETRICH	Michel	1 Rue des Ours	140	28,00 €
EARL DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	82	16,40 €
DIRRINGER	Rémy	3 Impasse de Muhlenheim	202	40,40 €
EARL FREY	Charles	4 Rue des Ours	80	16,00 €
GELB	Eugène	9 Rue du Sapin	61	12,20 €
EARL GERBER	Jean-Paul	16 Rue Théophile Bader	72	14,40 €
GERBER-PICOT	Anne	2 Rue Irma Mersiol Burrus	72	14,00 €
HAENSLER	André	1A Rue Irma Mersiol Burrus	64	12,80 €
HOFF	Jean-Pierre	1 Rue du Général Geismar	26	5,20 €

JAKOB	Philippe	4 Rue de l'Eglise	63	12,60 €
JEHLE	Paul	55 Rue du Maréchal Foch	77	15,40 €
JEHLE	Simone	4 Rue Salomon Lipovsky	33	6,60 €
KEMPF	Robert	4 Rue des Cigognes	43	8,60 €
EARL KIRSCHNER	Laurent	26 Rue Théophile Bader	146	29,20 €
LAGACHE	Nathalie	5 Rue des Hirondelles	29	5,80 €
GASPARD	Sandrine	52 Rue du Maréchal Foch	27	5,40 €
MAFFEI	Robert	12 Route de Blienschwiller	16	3,20 €
MANGIN	Jean-Louis	2 Rue Salomon Lipovsky	12	2,60 €
MEYER	Annie	23 Rue des Vosges	60	12,00 €
MULLER	Gustave	15 Rue Clemenceau	41	8,20 €
NARTZ	Michel	12 Place du Marché	261	50,00 €
RIGAL	Suzanne	9 Rue des Cigognes	52	10,40 €
RUHLMANN	Francis	8 Rue des Ours	80	16,00 €
SARL RUHLMANN-SCHUTZ		34 Rue du Maréchal Foch	342	50,00 €
EARL SCHAEFFER-WOERLY		3 Place du Marché	94	18,80 €
SCHNELL	André	Ferme Fichtaennel	40	8,00 €
SCHURR	Irène	24 Rue Théophile Bader	36	7,20 €
SCHWALM	Géraldine	10 Rue du Maréchal Foch	18	3,60 €
SILBER	Michel	18 Rue Maymatt	96	19,20 €
WEIL	Paulette	16 Rue St Sébastien	64	12,80 €
WEISS	Rachel	37 Rue Clemenceau	10	2,00 €
ZAEPFFEL	Christian	2 Rue des Marchands	60	12,00 €
ZAEPFFEL	Jacques	Route de Blienschwiller	30	6,00 €
			TOTAL	529.80 €

8 Don pour la restauration du calvaire près du pont SNCF - Remerciements de la Commune.

Le Maire rappelle que la restauration du calvaire près du pont SNCF, au lieudit Hohlbach, a pu être réalisée grâce à un don important des époux Laurent et Marguerite DIETRICH d'un montant de quatre mille cinq cents euros.

La restauration complète s'élevant à 6 835,40 € HT, le don a été abondé par La Fondation du Patrimoine suivant la convention signée entre le Maire et le Délégué Régional de la Fondation en date du 5 juillet 2010.

Sur proposition du Maire le Conseil exprime ses vifs remerciements aux donateurs et le charge de leur en faire part au nom du Conseil Municipal.

9 Don de M. Paul-Henri WINTER.

Le Maire porte à la connaissance des conseillers l'intention de M. Paul-Henri WINTER de faire don à la Commune de sa maison d'habitation sise 6, rue des Teinturiers et cadastrée section 16, parcelle n° 165, d'une contenance de 5,22 ares.

Appelé à se prononcer, le Conseil accepte à l'unanimité ce don et autorise le Maire à signer toute pièce devant permettre le transfert de propriété, notamment l'acte de donation devant notaire. Il charge le Maire de remercier en son nom le généreux donateur.

10 Subvention pour renouvellement de toiture.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction du dossier par le service technique communal,

Décide d'octroyer une aide de 682 euros à M. Hubert GISSELBRECHT pour le renouvellement de la toiture de sa maison d'habitation sise 2c, route de Blienschwiller.

11 Subvention à l'Union Sportive de Dambach-la-Ville

M. Hauller soumet au Conseil la demande de subvention de l'USD pour l'acquisition d'une tondeuse et le renouvellement du chauffage du club-house. Il précise qu'en ce qui concerne la tondeuse, l'USD se propose, à l'avenir, de tondre elle-même le terrain de football une fois l'engin de tonte acquis.

a) Concernant l'acquisition par l'USD d'une tondeuse, le Conseil, Considérant que le terrain de football nécessite environ 30 tontes par an à raison de 3 à 4 heures de travail par tonte, travail effectué par les équipes techniques de la Commune, Considérant dès lors les économies réalisées par la Commune,
- décide par 15 voix pour d'accorder, à titre exceptionnel, une aide de 2 000 (deux mille) euros à l'Union Sportive de Dambach-la-Ville pour l'acquisition d'une tondeuse destinée à l'entretien du terrain de football, quatre voix se prononçant pour un montant de 1 500 euros.

b) Concernant le renouvellement du chauffage du club-house, le Conseil décide à l'unanimité de participer, selon l'usage, à hauteur de 10 % des factures acquittées par l'USD.

Ces sommes seront versées à l'USD et imputées au compte 6574 du budget principal 2010.

12 Divers

a) DIA.

Les conseillers sont informés que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre des transactions immobilières suivantes :

- vente par M. Alexis HULNE et Mme Sabine KNECHT de la maison d'habitation située 3, rue du Couvent à M. et Mme Daniel BROSSE - Alexia HULNE ;
- vente de la maison d'habitation NOLDIN, située 12, rue Saint Sébastien, à M. et Mme Gilbert BRICHARD à Huisseau sur Mauves (45) ;
- vente par la SAREST du lot n° 24 de 6,08 ares du lotissement « Les Prés Fleuris » aux époux Darie BASABE à Stotzheim ;
- vente par la SAREST du lot n° 2 de 8,03 ares du lotissement « Les Prés Fleuris » à M. Didier DELAUTRE et Dorothee RYCKEBUSCH ;
- Vente par M. Juan MAS de l'immeuble situé 3, rue de la Paix, à M. Kevin SILVA et Mme Aline ANDRE ;
- vente par les époux Emile SCHURR - DHEURLE Monique de la parcelle cadastrée section 37, n° 52, lieudit « Siermatten », d'une contenance de 106,52 ares, à la CC dans le cadre de l'aménagement de la 2^e tranche de la plateforme départementale ;
- idem - parcelle cadastrée section 37, n° 131, d'une contenance de 191,79 ares, lieudit « Suppenmatten » par M. Aimé CARL ;
- idem - parcelles cadastrées section 37, n° 67 et 68, lieudit « Reyergarten », d'une contenance respectivement de 34,21 a et 74,11 a, par M. Claude SILBER et Marie-Louise GERBER.

b) Parcelles du fossé des remparts

La valeur vénale estimée par le Domaine le 14 juin 2010 pour les parcelles n° 254/10 et 255/10, lieudit "Ville", du fossé des remparts, route du Vin, toutes deux d'une contenance de 8,30 ares, s'établit à 2 850 € l'are. Le Maire fait savoir qu'il proposera ce prix aux propriétaires, respectivement l'EARL Schaeffer-Woerly et Mme Isabelle Schaeffer, en vue d'une acquisition par la Commune.

c) Visite du camping

Avec l'accord du locataire, M. Olivier MASTIO, le Maire propose une visite du camping le mardi 13 juillet après 18 heures.

d) Permis de construire Karcher au lotissement "Les Prés Fleuris"

Les conseillers sont informés des raisons qui ont abouti à la couverture avec des tuiles de terre cuite ardoisée de la maison Karcher en construction au lotissement "Les Prés Fleuris". Le service instructeur n'a pas repris textuellement la prescription de l'ABF sur l'obligation de poser des tuiles en terre cuite rouge. Il s'agit d'une omission tout à fait accidentelle.

e) Agrandissement des équipements du périscolaire

Mme Scheppler rappelle que la capacité d'accueil du périscolaire a été portée de 25 à 30 enfants, grâce à la mise à disposition du préau vitré par la Commune. D'ores et déjà toutes les places sont prises. Il conviendra encore de se rencontrer entre utilisateurs pour définir l'entretien et la répartition de l'usage futur des locaux communs.

f) Prochaine séance du Conseil Municipal

Elle est fixée au mercredi 11 août 2010 à 19 heures.

La séance est levée à 20H30.

La secrétaire de séance,
Christiane SCHEPPLER

Le président de séance,
Gérard ZIPPERT :